

Pour publication immédiate

Pont Champlain : l'Ordre des ingénieurs du Québec salue la décision du fédéral

Montréal, 2 décembre 2013 – L'Ordre des ingénieurs du Québec salue la récente annonce du ministre Denis Lebel qui prévoit un échéancier raccourci de trois ans pour la livraison d'un nouveau pont entre Montréal et la rive sud du Saint-Laurent.

« L'Ordre des ingénieurs du Québec est persuadé qu'un échéancier plus court peut aller de pair avec un nouveau pont de qualité, sans compromis sur celle-ci tant du point de vue de la sécurité, de la durabilité que de l'esthétique de l'ouvrage », a commenté le président de l'Ordre, M. Daniel Lebel, ing., FIC, PMP.

Pour s'assurer de ces résultats souhaités par tous, il est impératif que les partenaires qui sont concernés par la réalisation de cet ouvrage participent aux étapes charnières du processus qui mènera à la livraison du pont en 2018. L'Ordre invite donc le gouvernement fédéral à bien tenir compte de la participation des partenaires québécois au processus décisionnel.

Tout en procédant rapidement, il sera important de gérer ce projet en toute transparence, notamment en ce qui concerne les modalités du partenariat public-privé qui sera retenu et de la formule de péage qui permettra de financer la construction du pont et son entretien.

Par ailleurs, l'Ordre des ingénieurs du Québec félicite les ingénieurs et l'ensemble de l'équipe qui ont travaillé au cours des derniers jours à l'installation de la super-poutre en vue de stabiliser le pont Champlain. En procédant à cette intervention de manière rapide et rigoureuse, la société Les ponts Jacques-Cartier et Champlain prend les moyens à sa disposition pour préserver le mieux possible la fluidité des déplacements entre les deux rives.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe plus de 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web <http://www.oiq.qc.ca>.

– 30 –

Source : Patrick Leblanc
Direction des communications et des affaires publiques
Ordre des ingénieurs du Québec
514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3253